

UN LIEU UNIQUE POUR TOUTES VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES



France
services



ASSOCIATION
EN RELAIS



Information et orientation



Outils numériques



Démarches administratives



Mise en relation

France Services c'est la possibilité, en un même lieu, de bénéficier d'un accompagnement personnalisé, d'obtenir des informations et d'effectuer des démarches administratives auprès des organismes publics partenaires : CARSAT, CAF, CPAM, MSA, Pôle emploi, Finances Publiques, Ministère de la Justice, Ministère de l'Intérieur (Préfecture), La poste...

Les agents d'accueil sont disponibles pour :

aider à la constitution d'un dossier (aide au logement, retraite, aide à la complémentaire santé, RSA, etc.)



aider à créer et à accéder à vos comptes sur vos espaces personnels (impots.gouv.fr, ameli.fr, caf.fr, pole-emploi.fr, etc.)

vous permettre de télécharger et imprimer des formulaires et attestations (CAF, CPAM, etc.)



expliquer vos courriers administratifs

Afin que votre déplacement soit efficace, veuillez vous munir de :

- votre pièce d'identité,
- votre n° d'allocataire, n° d'identifiant, n° de Sécu, etc.
- vos mots de passe,
- adresse mail et mot de passe, si vous en possédez une,
- dernier avis d'imposition.

Mais France Services, c'est également...



Un espace Numérique à votre disposition



Un poste informatique équipé de Web Cam,



Une photocopieuse, une imprimante/scanner,



Un téléphone et une tablette Ipad

Utilisation du matériel et accès internet libre et gratuit.



Des permanences partenaires

Certains partenaires (Impôts, CPAM, CAF, etc.) pourront proposer des permanences au sein de France Services et cela uniquement sur rendez-vous.



Des ateliers numériques

Des ateliers numériques collectifs seront organisés au cours de l'année.

Relais Familles / France Services

4 place du Général Hélé
54122 AZERAILLES

Tél. : 03.83.71.53.87

Marina SCHERER : 06.49.60.48.27

Estelle CLAUSSE : 07.89.80.04.22

Horaires d'ouverture AZERAILLES

Lundi : 8h30 à 12h et de 13h à 17h

Mardi : 13h à 17h

Mercredi : 9h à 12h et de 14h à 18h

Jeudi : 8h30 à 12h

Vendredi : 9h à 12h et de 13h à 16h

Possibilité de permanences sur d'autres communes le mardi après-midi et le vendredi matin.